

**FREE**   
**RACING**

Trophée Tourisme  
Endurance 2026

# Règlement Technique Trophée FREE Racing 2026

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA** 

Permis d'organisation FFSA N° C45-2026 du 17 Février 2026



## ADDITIF au règlement technique du Clio Pirelli Series

A tout moment d'une épreuve les commissaires techniques peuvent vérifier la conformité d'une voiture, exiger qu'une voiture ou un élément de la voiture soit démonté par le concurrent pour s'assurer que les conditions d'admission ou de conformité soient pleinement respectés.

### **Art.3 – Poids minimum**

Le poids minimum est le poids constaté à tout moment d'une épreuve sans pilote à bord. Les réservoirs de carburant et de lave-glace, seront vides.

- Clio IV Cup: Le poids minimum est de 1080 kgs.
- Clio III Cup: Le poids minimum est de 1060 Kgs.

### **3-1 Poids de course**

Le poids de course est celui constaté dans l'état où elle vient de participer aux essais qualificatifs ou à la course, poids du pilote compris à l'exclusion de toute intervention, modification ou adjonction.

- Clio IV Cup: Le poids de course minimum est de 1170 kgs.
- Clio III Cup: Le poids de course minimum est de 1150 Kgs.

### **Art.7 – Roues et pneumatiques**

#### ° 1ere participation :

- Marquage de 6 pneus dont au minimum 2 pneus neufs obligatoires, qui devront nécessairement être achetés lors de cette première participation sur place via Ivalto. Aucun autre pneu, quel que soit son état et sa provenance, ne pourra être considéré comme un pneu neuf.
- Chaque concurrent pourra donc acheter 2, 4 ou 6 pneus neufs lors de la première participation. Dans le cas d'un achat minimum de 2 pneumatiques neufs, les quatre pneus restants sont libres à condition de respecter les dimensions, la marque et spécifications précédemment listées.

#### ° A partir de la deuxième participation :

- Marquage possible de 8 pneumatiques dont 2 pneus neufs maximum.
- Tout pneumatique précédemment marqué sur une course de la saison en cours peut être enregistré, et ne sera pas considéré comme neuf, indépendamment de l'état d'usure.
- Tout pneumatique n'ayant pas été enregistré lors d'une course précédente, sera considéré comme neuf, indépendamment de l'état d'usure.

#### **Allocation pneus pluie :**

- Aucune limitation concernant le nombre de pneus pluie utilisés. Se référer aux dimensions et spécifications obligatoires.

## Art.4 – Moteur

### 4-1 Résultat du contrôle de puissance

Le contrôle de conformité se fera par comparaison de la courbe de puissance du moteur contrôlé à la courbe de puissance moyenne de l'ensemble des moteurs contrôlés depuis le début de saison, par le banc de puissance de Pilotcontrol présent lors des meetings.

Une tolérance de 3% sera appliquée sur cette Moyenne.

En cas de conformité, les résultats du contrôle seront communiqués au concurrent sans valeur chiffrée.

En cas de non conformité constatée avant les essais qualificatifs, le concurrent sera averti de la puissance constatée et devra se remettre en conformité.

En cas de non conformité constatée après les essais qualificatifs ou les courses, un rapport sera établi par les commissaires techniques et soumis au collège des commissaires sportifs.

### 4-2 Unité de commande électronique du moteur (ECU ou calculateur) et acquisition de données

L'utilisation de l'unité de commande électronique moteur d'origine de la Renault Clio Cup IV est obligatoire.

L'unité de commande électronique moteur devra obligatoirement être équipée de la version de la cartographie homologuée par Renault Sport Racing.

Toute intervention sur l'unité de commande électronique moteur est rigoureusement interdite.

L'ICD-Lite (Dashboard) des Renault Clio Cup IV intègre le système d'acquisition de données. Les commissaires techniques ont le libre accès aux informations enregistrées dans ces boîtiers d'acquisition. Ils peuvent en exploiter les résultats pour le contrôle technique de conformité.

### 4-3 Autre système d'acquisition de données

Tous les autres systèmes d'acquisition de données sont interdits.

## Art.9 – Carrosserie

Toute voiture qui présenterait des traces de renfort dans les zones de liaison des éléments soudés, sera considérée comme non conforme au règlement.

L'utilisation de rubans adhésifs pour la réparation des éléments de carrosserie est soumise à l'approbation des commissaires techniques. Le ruban adhésif peut être toléré pour la réparation de la carrosserie uniquement lorsque le temps entre deux séances d'essais ou courses, ne permet pas la réparation de la carrosserie.

La fixation des éléments de carrosserie entre eux, par un ruban adhésif, est soumise à l'approbation des commissaires techniques.

### 9-1 Vitres

Aucun adhésif ou publicité autre que ceux prévus par le plan d'identification n'est autorisé sur les vitres.

Les vitres ne peuvent pas être peintes, la présence de la lunette arrière est obligatoire en toute circonstance. Tout concurrent dont la lunette arrière serait manquante à l'issue d'un incident, se verra imposer un arrêt immédiat.

### 9-2 Pare-brise

Un pare-brise présentant trop d'impacts ou dont la feuille de verre intérieur est cassée, doit impérativement être remplacé.